Le Dossier Marocain

Parti Démocrate de l'Indépendance
(Hizb Choura - Istiqlal)

LES CAHIERS DU MAROC

en lutte pour

La Démocratie et l'Indépendance
(DESTOUR) (ISTIQLAL)

Avant le recours à l'O.N.U.:

DIALOGUE DE SOURDS

OU

les pourparlers franco - marocains

(1947 et 1950)

N° 2

Bureau d'Edition du P. D. I.

Edition Française Décembre 1951

APRÈS LA VICTOIRE, LE MAROC, PAR LA VOIX DE SA MAJESTÉ LE SULTAN, REVENDIQUE SON INDÉPENDANCE

MESSAGE DU PRESIDENT ROOSEVELT

Au cours de la dernière guerre mondiale, le Président Roosevelt affirmait, dans un message à Sa Majesté le Sultan du Maroc, en date du 22 novembre 1942 :

« A l'heure actuelle, les pays de l'Axe sont les ennemis de nos deux contrées. *Ils veulent imposer à l'Afrique du Nord un régime qui, politiquement et économiquement, vise à la domination.* Je suis donc particulièrement heureux de voir nos deux peuples *unis* dans un *commun effort* pour détruire les Puissances de l'Axe.

« *Notre victoire* sur les Allemands et les Italiens *marquera le point de départ d'une nouvelle ère de paix et de prospérité pour le peuple marocain tout entier.* »

Par ce message, le Président Roosevelt, après avoir rappelé les dangers qui menaçaient alors le monde, dont l'Afrique du Nord, et défini les buts de guerre des Alliés, y compris le Maroc, a tenu à exalter la solidarité de notre peuple avec les démocraties, ennemies des puissances totalitaires, et à reconnaître les sacrifices consentis par notre pays, c'est-à-dire par son territoire national aussi bien que par ses ressources et ses vaillantes troupes. Le Président Roosevelt a affirmé également que la *part importante* prise par le Maroc à cette *guerre de libération* de l'Europe, dont la France, *a créé des droits pour le peuple marocain tout entier.*

LA CHARTE DE L'ATLANTIQUE

Ayant donc courageusement lutté pour l'idéal des Démocraties et ayant, par ses sacrifices, participé plus particulièrement à la libération de la France de l'occupation et de la domination nazies, le Maroc *avait droit* à sa part de *liberté nationale* après la *victoire commune.* En effet, la Charte de l'Atlantique, adoptée par toutes les nations en guerre contre l'Axe, avait bien proclamé, le 14 août 1941, au nom des Gouvernements alliés :

« Ils respectent le droit qu'a chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre; ils désirent que *soient rendus les droits souverains* et *le libre exercice du gouvernement à ceux qui en ont été privés par la force.* »

C'était et c'est encore le cas du Maroc soumis, depuis quarante ans, au régime d'oppression coloniale sous l'etiquette du « protectorat ».

*

La dernière guerre mondiale ne devait pas être une *croisade de liberté* pour les grandes puissances, y compris la France, mais à l'exclusion de leurs fidèles alliés sur les champs de bataille, entre autres figurait en bonne place le Maroc que la victoire alliée *n'a pas,* comme l'avait promis le Président Roosevelt à S.M. le Sultan, délivré de la *domination coloniale.* Celle-ci ne le cède en rien à la domination nazie que nos peuples unis venaient de combattre et de détruire.

DECLARATION DE S.M. LE SULTAN

Au lendemain de la guerre, S.M. le Sultan a tenu à rappeler, notamment à la France, les sacrifices du Maroc et les droits de ce pays aspirant à sa liberté nationale.

Recevant, en effet, le nouveau Résident général, M. Eirik Labonne, S.M. le Sultan déclarait, le 25 mars 1946, en présence du représentant de la France au Maroc :

« Le Maroc, conscient du devoir que lui imposait sa situation dans les douloureux événements que nous avons traversés à deux reprises (rappel des sacrifices du Maroc dans les deux guerres mondiales aux côtés de la France et de ses alliés), *a été à la hauteur de ses obligations.*

« Loin de ménager ses ressources, il a aidé par tous les moyens dont il a disposé. Ses hommes ont été partout dignes de leur race, de leurs traditions de courage et d'endurance. *Il a le droit d'aspirer à voir sa condition s'améliorer dans tous les domaines, d'accéder à la liberté* qu'apportent les temps nouveaux, *d'atteindre la gloire* à laquelle *ont droit ceux qui,* pour parfaire leurs qualités, *ont accompli leurs devoirs pour jouir de leurs droits.* »

Le peuple marocain, après la guerre de libération de l'Europe, et de la France en particulier, guerre à laquelle il venait de participer si généreusement et si vaillamment, avait donc le droit de recouvrer sa propre liberté nationale en récompense des grands devoirs qu'il avait si noblement accomplis à l'égard de la France et de ses alliés.

Mais il n'en fut rien. Le Maroc continue, au contraire, après la victoire, à se voir imposer le même régime d'oppression coloniale sous le déguisement d'un « protectorat » qui était et demeure encore une *négation constante* et une *violation permanente* aussi bien des obligations de la France envers le Maroc et les puissances que des devoirs essentiels qui découlent pour elle de la Charte des Nations Unies ainsi que de celles qui l'ont précédée ou lui ont succédé dans le cadre de la nouvelle organisation mondiale.

S.M. LE SULTAN S'ADRESSE AU PEUPLE DE FRANCE

M. Vincent Auriol, alors Président de l'Assemblée Nationale française, était reçu, en audience solennelle, le 8 janvier 1947, par S.M. le Sultan, qui lui déclarait notamment :

« *Toujours au premier rang,* le Maroc a offert ses hommes, ses richesses et sa position géographique. Nous avons tous participé, du premier jusqu'au dernier Marocain, à la libération de la France, au moment où celle-ci, éprouvée, faisait face à toutes sortes de difficultés. Et nous trouvons la meilleure preuve de la considération de ces sacrifices de la part de la France dans la Croix de la Libération dont Nous a décoré le Général de Gaulle.

« Le Maroc espère que la IVe République fera le nécessaire à l'égard de *tous les peuples* qui se trouvent dans la situation du Maroc, *en leur accordant leurs libertés politiques et sociales, la justice et l'égalité*, ce qui contribuera à fortifier les relations entre la France et le monde musulman et à raffermir les liens de sympathie entre elle et les peuples arabes.

« *La France doit avoir toujours présent à l'esprit que le Maroc, qui a su accepter les sacrifices, tient également à réaliser ses aspirations.* »

Ces déclarations politiques furent, en même temps qu'un rappel des sacrifices et des droits du Maroc, un véritable appel du Souverain, porte-parole légitime de notre pays, au peuple de France par l'intermédiaire de l'ancien Président de l'Assemblée Nationale et l'actuel Président de la République Française.

Ce que disait, ce jour-là, S.M. le Sultan à M. le Président Vincent Auriol, se résumait en ceci : le Maroc tout entier, après avoir accepté, aux côtés des Alliés, sa part d'efforts et de sacrifices dans la libération de l'Europe, et notamment de la France, *avait parfaitement droit à autre chose* qu'à une simple décoration, fût-elle la Croix de la Libération accordée par le Général de Gaulle au Souverain en témoignage de la participation du Maroc à la *délivrance* de la France de l'occupation et de l'oppression nazies.

A quoi précisément, au lendemain de la victoire commune et en vertu de cette même victoire, le Maroc avait-il droit? A réaliser, d'accord avec la France, *sa propre libération* du régime colonial qui ne cessait de lui être imposé depuis 1912. Car, si la liberté était précieuse pour la France sous l'occupation étrangère, elle ne l'est pas moins pour le Maroc soumis à la domination coloniale de la France.

Mais, en fait, la situation du Maroc ne changea pas.

L'appel de S.M. le Sultan ne trouva donc aucun écho en France, que ce soit auprès du Gouvernement français ou au Parlement issu de la nouvelle Constitution, dont le préambule répudie expressément le colonialisme comme instrument de politique nationale ou internationale.

AVERTISSEMENT DU MAROC A LA FRANCE

Au cours de son mémorable voyage à Tanger, S.M. le Sultan, s'adressant à son peuple aussi bien qu'au monde à l'écoute, proclamait, le 10 avril 1947 :

« Le peuple qui *s'éveille*, enfin, *prend conscience de ses droits* et suit le chemin le plus efficace pour *reprendre son rang parmi les peuples*...

« Mais s'il est vrai que c'est en se désintéressant de ses droits qu'on les perd, il n'en est pas moins certain que les droits légitimes sont toujours obtenus lorsqu'ils sont recherchés dans les voies de la légalité.

« *Aussi les droits légitimes du peuple marocain ne peuvent-ils se perdre et ne se perdront jamais.*

« Nous veillons, par la Grâce Divine et par l'effet de Sa Bonté, à l'*intégrité du pays*. Nous travaillons à la garantie de son brillant et glorieux avenir et *Nous allons à la réalisation de cet espoir qui fera revivre le cœur de chaque Marocain.* »

Un peuple qui s'éveille, qui prend conscience de ses droits, qui lutte pour reprendre son rang parmi les peuples et pour réaliser cet espoir qui fera revivre le cœur de chaque *citoyen* marocain libre, tout ceci traduit des réalités ou exprime des aspirations profondes, réalités

offertes par un peuple renaissant et aspirations représentant la volonté unanime, l'élan irrésistible de ce même peuple conscient vers l'*unité*, la *souveraineté* et l'*indépendance* nationales.

A Tanger, donc, S.M. le Sultan avait, dès avril 1947, tenu à réaffirmer les *revendications nationales* du peuple marocain et à adresser à la France, après un appel demeuré sans écho, un avertissement franc et amical.

LE PROBLEME MAROCAIN INTERESSE AUSSI L'OPINION INTERNATIONALE

A Tanger également, S.M. le Sultan n'avait pas tenu moins à intéresser l'opinion mondiale au problème marocain d'après-guerre. Recevant, en effet, les représentants de la presse internationale, accourus de tous les coins du monde à l'occasion du voyage impérial dans cette ville dotée, depuis l'installation du protectorat, d'un statut international, le Souverain du Maroc leur faisait, le 12 avril 1947, les déclarations suivantes :

« Le Maroc *tient absolument* à avoir, dans l'avenir, *des relations cordiales* avec tous les pays qui ont défendu la liberté et qui continuent à défendre sa cause.

« *Le Maroc désire ardemment acquérir ses droits entiers.*

« Il va sans dire que le Maroc, étant un pays attaché par des liens solides aux pays arabes d'Orient, désire naturellement que ces liens se raffermissent de plus en plus, surtout depuis que la Ligue Arabe est devenue un organisme important qui joue un grand rôle dans la politique mondiale...

« Ce que Nous recherchons, depuis Notre accession au trône, c'est de permettre à tous Nos sujets de jouir des droits démocratiques.

« Nous avons le ferme espoir d'atteindre tout ce à quoi Nous aspirons. »

Ainsi donc, S.M. le Sultan affirmait, d'abord, ce jour-là, devant la presse internationale représentée à Tanger, que le Maroc entendait, à l'avenir, déborder le cadre étroit de ses rapports extérieurs actuels pour entretenir des relations cordiales avec toutes les nations libres du monde. S.M. le Sultan précisait, ensuite, que notre pays aspirait à recouvrer l'intégralité de ses droits souverains. Enfin, le Souverain n'avait pas attendu l'année 1951 pour proclamer l'*appartenance du Maroc au monde arabe* et la *parfaite solidarité qui unit en particulier notre pays à la Ligue Arabe*, dont un des buts fondamentaux est de défendre, par l'action diplomatique et sur le plan international, les droits et les intérêts du monde arabe ainsi que de favoriser, par tous les moyens en son pouvoir et dans le cadre de son Pacte, l'indépendance des pays arabes encore soumis à la domination étrangère.

LE PROBLÈME MAROCAIN POSÉ DEVANT LA DIPLOMATIE INTERNATIONALE

Pendant son séjour à Tanger, S.M. le Sultan, au cours d'une réception organisée en l'honneur du corps diplomatique, a prononcé un discours où Il proclamait notamment :

« Le Maroc, comme vous le savez, a pris une part active dans la dernière guerre, par ses fils et par tous les moyens dont il disposait,

jusqu'à la victoire finale. Aujourd'hui que tous les peuples réclament des droits compatibles avec les temps modernes, *il est juste que le peuple marocain obtienne ses droits légitimes* et voie se réaliser Nos aspirations et les siennes, qui sont celles de tous les peuples. »

Ainsi clairement posé, en avril 1947, devant les représentants des Puissances à Tanger, le problème marocain n'apparut plus désormais comme un problème d'ordre local intéressant seulement deux partenaires : le Maroc et la France. Ce fut donc, dès ce temps, un avertissement très significatif donné par le Souverain du Maroc au Gouvernement français.

Mais celui-ci, mécontent des déclarations de S.M. le Sultan durant son séjour à Tanger, en rendit responsable son représentant au Maroc, l'ancien Résident général Labonne, qui ne tarda pas à être rappelé en France.

A une solution du problème, qui venait d'être clairement précisé dans ses données réelles par le Souverain du Maroc, le Gouvernement français préféra donc changer de représentant et gratifia le Maroc, en plus de la Croix de la Libération, d'un « présent en chair et en os » : le Général Juin. Celui-ci, on le sait bien, fut nommé Résident général avec mission de « mater » le peuple marocain et son souverain en leur faisant abandonner toute attitude revendicative à l'égard de la France, et de « restaurer » ainsi le prestige et l'autorité de cette dernière au Maroc.

Une campagne de presse fut orchestrée en France et au Maroc pour créer un « climat de terrorisme » préalable à l'arrivée du Général Juin. Celui-ci, enfin, débarqua à Casablanca où il fut transporté sur un navire de guerre : « Gloire ». Le *premier contact* du Général Juin avec le Maroc et le Sultan fut le *point de départ d'une ère de crise politique* dont le peuple marocain tout entier eut à subir les graves conséquences durant les quatre années du « proconsulat » de ce Général-Résident.

La politique du Général Juin n'aboutit, en fait, qu'à compliquer la solution du problème marocain. Elle finit par lui coûter son poste au Maroc qu'il abandonna en septembre 1951.

LE MOUVEMENT NATIONAL MAROCAIN RECHERCHE, AVEC LA FRANCE, UNE SOLUTION AU PROBLÈME DE L'INDÉPENDANCE DU MAROC

Depuis janvier 1944, le peuple marocain, ayant à sa tête le Souverain et le mouvement national marocain, n'a cessé de revendiquer, par des voies légales et pacifiques, l'abolition du protectorat et le rétablissement de l'indépendance marocaine.

Nous venons de voir comment S.M. le Sultan a, depuis la victoire alliée, posé le problème marocain aussi bien devant la France que devant l'opinion internationale. A la voix autorisée du Souverain du Maroc, le Gouvernement français a toujours opposé son *silence* et son *intransigeance habituels.*

Au changement de sa politique au Maroc, la France a, chaque fois, préféré le *déplacement* de ses Résidents Généraux. Ceux-ci ont donc trois fois changé, depuis la fin de la guerre, mais la politique française au Maroc est demeurée *inchangée.* Ceci frappe tout le monde et même plus d'un Français. Voici, d'ailleurs, comment un journaliste parisien explique la *rigidité* de la politique française au Maroc et ailleurs :

« Une des faiblesses, écrit-il dans la préface d'une brochure intitulée : *Causerie sur le Maroc de 1951* (par Pierre Parent), des Français dans l'ordre politique est leur manque d'empirisme. Nos concitoyens ont trop souvent tendance à ne pas vouloir tenir compte des changements intervenus au cours de l'Histoire et à rechercher à courber de force la réalité en des schémas abstraits, qui correspondent à leurs désirs personnels ou à leurs conceptions intellectuelles.

« Dans aucun domaine ceci n'est plus flagrant que dans le domaine colonial... On a le sentiment que la France fait preuve d'un entêtement qui va jusqu'à la folie. Le cas de l'Afrique du Nord est particulièrement frappant. »

« Un des motifs, écrit encore ce journaliste, de cette sclérose française en matière coloniale réside dans l'existence d'une mentalité très particulière au milieu colonial français et qui reflète ce manque d'empirisme dont je parlais tout à l'heure... Les changements inquiètent terriblement les Français. Ainsi, les colons français ..... sont effrayés du saut dans l'inconnu que représenteraient pour eux la transformation du statut politique du Maroc et son accession à l'indépendance. »

Revenons au *changement de personne* qui est le propre de la politique coloniale française, notamment au Maroc, et qui, chaque fois qu'il

se réalise, ne résout nullement le problème général qui se pose dans ce pays, mais souvent le complique et l'aggrave. Ce fut le cas de tous les Résidents Généraux qui se succédèrent au Maroc depuis la fin de la dernière guerre mondiale.

En janvier 1947, M. Vincent Auriol, à ce moment Président de l'Assemblée Nationale française, fit un séjour au Maroc. Le *Parti Démocrate de l'Indépendance* en saisit l'occasion pour lui remettre, à Fès, malgré la surveillance policière qui l'entourait durant ses déplacements, un mémoire sur le point de vue de notre Parti pour résoudre le problème marocain.

Quelques mois après, M. Labonne fut remplacé à Rabat par un nouveau Résident militaire.

Le Général Juin, avant de débarquer au Maroc comme Résident Général, y fut *précédé* d'une réputation savamment entretenue par la presse colonialiste française et par une campagne de rumeurs habillement orchestrée. Le Général lui-même contribua par ses déclarations comminatoires à rehausser cette réputation d'homme à poigne prêt à lancer ses foudres sur tout Marocain qui oserait relever la tête ou élever la voix. Bref, tout fut mis en œuvre pour faire peur aux Marocains avant même l'arrivée du Général Juin, arrivée qui se fit par la suite au milieu d'une vaste mise en scène et d'un déploiement de forces considérables.

Mais tout cela ne servit à rien, sauf à grever le budget de dépenses superflues et à amuser bien des Marocains.

La nomination du Général Juin à la Résidence Générale, loin donc d'intimider l'opposition nationaliste, déchaîna, au contraire, une campagne de presse qui, durant de longs mois, se faisait un devoir de dénoncer la politique du nouveau Résident et de donner la réplique à la presse colonialiste qui le soutenait.

Cette opposition, par voix de presse, fut dirigée par le journal *Rai Al Am* (L'Opinion Publique), organe du *Parti Démocrate de l'Indépendance* (Hizb Choura-istiqlal). Avant même l'arrivée du Général Juin et durant de longs mois après, ce courageux journal, comme chacun le sait au Maroc, s'est consacré, par devoir autant que par désir d'une explication franche et loyale, entre le Maroc et la France, sur le problème de leurs rapports, à relever ce qu'il y avait d'*erronné* et de *dangereux* dans la politique française à l'égard de notre pays et à soutenir, face au Général Juin, les aspirations nationales du peuple marocain. Il est vrai que la *censure* du Général Juin rendait difficile la tâche que s'était imposée le journal *Rai Al Am*, instrument d'une opposition consciente et sans défaillance. Mais les sévérités de cette censure n'ont pas empêché la voix de l'opposition nationale marocaine de forcer l'oreille des responsables de la politique française au Maroc.

Cette campagne entreprise patiemment et méthodiquement par *Rai Al Am*, dans une atmosphère viciée par suite de la crise politique régnant alors entre le Palais Impérial et la Résidence Générale sous le « proconsulat » du Général Juin, finit par porter. Le *Parti Démocrate de l'Indépendance*, dont *Rai Al Am* continuait à exprimer l'opposition à la politique du Général Juin, se vit, en effet, convoqué à la Résidence Générale au début de septembre 1947. Pour la première fois, un parti nationaliste marocain fut donc admis à s'expliquer franchement avec le Résident Général sur la situation générale du peuple marocain et sur la solution préconisée par ce parti pour le problème de nos rapports

avec la France. Notre Parti ne put se dérober à cette explication mutuelle, désireux qu'il était, d'une part, de voir mettre fin à la crise politique qui pesait si gravement sur les rapports du Palais Impérial et de la Résidence Générale et, d'autre part, d'engager, avec les dirigeants français à Rabat, un dialogue préparant la voie à des négociations entre le Maroc et la France en vue d'abolir le protectorat et de faire reconnaître l'indépendance du peuple marocain.

Au cours d'une entrevue avec le Général Juin à la Résidence même, le 10 septembre 1947, une délégation du Bureau Politique du *Parti Démocrate de l'Indépendance* exposait, avec autant de franchise que de précision, le problème marocain et la solution à lui donner.

Intéressé par cet exposé, le Général Juin demanda à l'avoir par écrit. Sa Majesté le Sultan en fut immédiatement mis au courant. Le 23 septembre, un *mémorandum* était soumis, au nom de notre Parti, à Sa Majesté le Sultan ainsi qu'au Général Juin pour être transmis par lui au gouvernement français. Le Général Juin nous promit de le remettre lui-même à son gouvernement au cours d'un très prochain voyage à Paris.

Au retour du Général Juin, des contacts entre la Résidence et notre Parti furent repris et nous pûmes nous mettre d'accord sur l'ouverture de *conversations officielles* sur le mémorandum du 23 septembre 1947. Une commission fut donc formée comprenant plusieurs hauts fonctionnaires désignés par la Résidence et une délégation du Bureau Politique de notre Parti. Au cours de plusieurs séances périodiques, le mémorandum du 23 septembre ou *plan d'action immédiate* pour résoudre le problème marocain fut soumis à une étude détaillée et aussi poussée que possible. Le résultat de ces débats fut consigné dans des procès-verbaux signés des deux parties. Sa Majesté le Sultan en était régulièrement et directement tenu au courant par nous-mêmes après chaque séance. Il était pour la continuation de ces conversations jusqu'à leur aboutissement. Un projet de constitution, inspiré de la constitution égyptienne, fut ébauché. Les points sur lesquels l'accord ne put se faire furent provisoirement différés pour éviter toute rupture. Enfin, un projet de traité entre le Maroc et la France fut élaboré par notre Parti et allait être soumis à nos interlocuteurs français quand une nouvelle crise surgit dans les rapports de la Résidence Générale avec le Palais Impérial. La politique de répression et d'arrestations arbitraires reprit de plus belle. La censure empêcha même la publication du texte intégral de notre mémoraudum du 23 septembre. Il devint donc impossible, dans de telles conditions, de continuer nos conversations qui furent suspendues par nous en signe de protestation contre cette atmosphère de crise vraiment irrespirable qui vint de nouveau peser sur les rapports franco-marocains.

L'opposition menée par notre Parti au moyen de son organe, *Rai Al Am*, ne fut pas interrompue durant nos conversations avec la Résidence. De telles conversations, dans notre pensée, ne devaient en rien influer sur notre opposition au régime politique en vigueur au Maroc, car, pour nous, continuer à nous opposer à ce régime abhoré et converser en vue d'en hâter la fin furent une même et seule chose. Faut-il y voir la raison principale ou l'une des raisons principales pour lesquelles nos conversations tournèrent mal?

En tout cas, notre opposition ne connut aucun fléchissement pendant nos entretiens politiques avec les hautes autorités françaises. Mais ceci n'empêcha pas notre Parti de demeurer partisan de la reprise éventuelle du dialogue en vue de faire obtenir au Maroc son indépen-

dance. On en trouve la preuve dans les deux lettres adressées par le *Parti Démocrate de l'Indépendance* au Général Juin, le 11 janvier 1950, à l'occasion du sixième anniversaire du Mouvement de l'Indépendance et, le 30 mars de la même année, jour anniversaire du traité dit de « protectorat » de 1912. On lira dans la présente brochure le texte intégral de ces deux documents politiques qui font annexe à notre mémorandum du 23 septembre 1947.

Dans une lettre adressée au Général Juin au nom du P.D.I.M.

MOHAMED HASSAN OUAZZANI CONFIRME LA VOLONTÉ D'INDÉPENDANCE DU PEUPLE MAROCAIN

Casablanca, le 23 septembre 1947.

Monsieur le Résident Général,

Vous avez bien voulu accorder, mardi 10 courant, à une délégation du Bureau politique du *Parti Démocrate de l'Indépendance,* une entrevue au cours de laquelle elle a pu, d'abord, exposer à Votre Excellence, avec clarté et franchise, le point de vue du Parti sur la situation politique au Maroc, et attirer votre attention sur le profond malaise qui y règne. Notre délégation a, ensuite, développé devant vous, Monsieur le Résident Général, l'essentiel des solutions immédiates que notre Parti préconise tant pour mettre rapidement fin à l'état de crise politique et morale dont souffre le peuple marocain que pour entreprendre ensemble, en plein accord avec S.M. le Sultan, la véritable solution du problème marocain.

Nous avons fait connaître à Votre Excellence, et nous ne saurions trop insister sur ce point, que notre Parti est fermement convaincu que l'Administration française ne peut, à elle seule et sans tenir compte de la volonté du peuple marocain et de ceux qui en sont les interprètes fidèles et qualifiés, résoudre le problème marocain à la satisfaction de l'opinion publique de ce pays.

Nous avons notamment insisté auprès de vous pour qu'il soit procédé immédiatement, en plein accord avec le Souverain, à la constitution d'un GOUVERNEMENT NATIONAL MAROCAIN ayant un PROGRAMME D'ACTION DEFINI.

Nous avons eu la satisfaction de constater, au cours de cet entretien, qui a été empreint de beaucoup de franchise, que vous étiez, Monsieur le Résident Général, d'accord avec notre Parti sur d'importants points de son programme d'action immédiate conçu pour la période transitoire : vous n'êtes pas hostile à l'élaboration d'une constitution démocratique dans le cadre de la monarchie marocaine; vous admettez que le traité de protectorat du 30 mars 1912 a une fin et qu'il sera remplacé par un nouveau traité.

Vous avez, à la fin de cette entrevue, demandé aux représentants du *Parti Démocrate de l'Indépendance* de vous soumettre des propositions concrètes pour résoudre le problème marocain actuel.

Nous avons l'honneur de remettre entre les mains de Votre Excellence

un PLAN D'ACTION IMMEDIATE que notre Parti a élaboré avec le souci constant de servir la cause du pays et de préparer, entre le Maroc et la France, une ère nouvelle de justice et de compréhension.

Le *Parti Démocrate de l'Indépendance* attire tout particulièrement l'attention de Votre Excellence, en votre qualité de représentant du Gouvernement français, sur la gravité de l'heure présente et sur l'importance, pour l'avenir des rapports entre le Maroc et la France, des PROPOSITIONS CONCRETES que forme ce PROGRAMME MINIMUM.

Le *Parti Démocrate de l'Indépendance* est persuadé que ces propositions, destinées à être transmises au Gouvernement français, seront étudiées, tant à Rabat qu'à Paris, avec un large esprit de compréhension, de justice et de clairvoyance politique.

Le Parti se déclare prêt à fournir à Votre Excellence toutes les explications et tous les éclaircissements qu'elle désire sur un ou plusieurs points de ce programme, comme il se déclare disposé à développer et à défendre son point de vue auprès du Gouvernement français.

Veuillez agréer, Monsieur le Résident Général, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général :
MOHAMED HASSAN OUAZZANI.

LE MAROC EN LUTTE POUR SON INDÉPENDANCE

Dans un mémorandum remis au Gouvernement français,

LE PARTI DÉMOCRATE DE L'INDÉPENDANCE affirme le droit du peuple marocain A DISPOSER LIBREMENT DE LUI-MÊME

LE PROBLEME MAROCAIN

Il est un fait indéniable que les relations franco-marocaines ne sont pas, à l'heure actuelle, empreintes de cordialité et de compréhension. Il est un fait aussi que ces relations tendues ne font qu'empirer de jour en jour et qu'elles menacent même de provoquer une « coupure » de plus en plus profonde, sinon définitive, entre Marocains et Français.

Du côté du peuple marocain, il y a méfiance et désillusions à l'égard des Français et de l'administration française; à l'égard des premiers, parce qu'ils vivent dans ce pays en marge de la vie marocaine, incompréhensifs et insensibles aux souffrances et aux maux dont souffre ce peuple; à l'égard de l'administration, parce qu'elle s'est substituée entièrement à la souveraineté marocaine et a érigé dans le pays, au nom du « prestige » mal compris de la France, un système organisé d'arbitraire politique, social et économique.

Du fait aussi bien de la confusion des pouvoirs que de la revendication de droits qu'aucune CONSTITUTION n'a déterminés et organisés, des heurts se produisent fatalement et très fréquemment entre le Maghzen et la Résidence, créant entre eux une tension de plus en plus grande.

Du côté de la colonie et de l'administration françaises de ce pays, il y a, outre l'incompréhension des problèmes du peuple marocain et de ses aspirations légitimes, de l'intransigeance dans la défense de leurs intérêts et de leurs privilèges, et du mépris souvent affiché ostensiblement à l'égard d'un peuple qu'ils considèrent toujours comme un peuple mineur, incapable d'évoluer et de se gouverner par lui-même.

Si l'on ajoute à cela la déception vive et profonde de voir les promesses les plus solennelles faites au moment du danger complètement foulées au pied après la victoire, l'oubli inadmissible des sacrifices humains et matériels consentis par le peuple marocain pour le triomphe de la cause commune de liberté et d'émancipation, la mauvaise volonté, sinon la mauvaise foi, avec lesquelles certaines autorités françaises de ce pays traitent les problèmes les plus importants et les plus sacrés qui

concernent le peuple marocain, l'on ne peut être étonné des progrès que fait la mésentente entre Marocains et Français. Le danger de cet état d'esprit ne peut être mésestimé et il importe de le faire disparaître de toute urgence, dans l'intérêt du Maroc et de la France.

L'absence d'une solution radicale et adéquate au problème perpétue dans le pays un malaise politique qui envenime de plus en plus les rapports franco-marocains et risque de dégénérer en véritable antagonisme.

La solution du problème marocain ne saurait être recherchée dans la continuation ou une nouvelle applicable du système de protectorat qui est à l'origine du grand malaise actuel et qui a fini par faire faillite.

Ce point de vue est également celui qu'on trouve, depuis quelque temps, soutenu et défendu dans la presse française, dont un des plus importants organes écrivait tout récemment : « *Il faut aller vite et prendre les choses à la base. Pour la Tunisie et pour le Maroc, notamment, il convient d'en finir sans retard avec la solution du protectorat, qui appartient à l'Histoire et est maintenant révolue.* » (Georges Duhamel, *Le Figaro*, 7-7-1947.)

M. le général *Juin*, porte-parole du Gouvernement français au Maroc, ne cesse, de son côté, d'énoncer en termes nets et précis que le traité du 30 mars 1912 a une fin et qu'il sera remplacé par un nouveau traité.

NOTRE BUT GENERAL

Le *Parti Démocrate de l'Indépendance* se propose, comme l'indique son nom, d'œuvrer par tous les moyens en son pouvoir pour l'avènement au Maroc, au profit du peuple marocain, d'une vraie démocratie politique, sociale et économique, ainsi que pour la restauration et le plein exercice de la souveraineté nationale, dans le cadre de l'intégrité territoriale du pays et de son unité politique, et sous l'égide d'une monarchie constitutionnelle.

PLAN D'ACTION IMMEDIATE

a) Méthodes et moyens.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance poursuivra la réalisation de tels objectifs nationaux :

1° En recourant à la voie des négociations;

2° En faisant preuve de réalisme autant dans la conception des solutions à apporter aux divers problèmes marocains que dans l'application de telles solutions, ceci en raison des conditions de vie propres au peuple marocain et de l'état d'évolution actuel de ce pays;

3° En admettant une étape de transition qui permettra au Maroc de s'organiser librement et de s'acheminer par les voies les plus rapides vers son avenir plein de promesses et vers son nouveau destin libre, c'est-à-dire sa pleine souveraineté et son indépendance, garanties par un traité d'alliance et d'amitié librement consenti;

4° En faisant franchement appel à la France et en lui demandant de fournir au peuple marocain la preuve de son esprit de compréhension, de sa bonne volonté, de ses dispositions conciliantes, de son propre libéralisme et de sa clairvoyance politique.

Cet appel à la France est, de notre part, le témoignage de notre bonne

volonté. Il est également l'expression de notre ferme espoir que la solution du problème marocain soit trouvée sur place et à Paris.

b) Climat politique.

Il faut d'abord créer au Maroc un climat de détente. Cela est nécessaire pour faire passer le Maroc de son état de *malaise actuel* à celui de vrais progrès politiques, matériels et moraux qui doivent l'orienter *résolument* et le plus *rapidement possible* vers sa *majorité politique* et la *libre disposition de ses destinées.*

Ce « climat » politique favorable peut être obtenu :

1) En proclamant *officiellement,* au nom de la France, le droit du peuple marocain à disposer librement de lui-même dans le plus bref délai, à la primauté de ses intérêts dans son propre pays et à la *pleine sauvegarde de sa souveraineté* et de son *indépendance nationales;*

2) En abrogeant toutes les lois draconiennes et la législation d'exception qui demeurent en vigueur au Maroc et qui frappent plus particulièrement le peuple marocain et handicapent son évolution générale;

3) En décrétant l'amnistie politique au bénéfice de tous les Marocains victimes de l'arbitraire;

4) Le climat politique pourra *précéder ou accompagner* la période de transition destinée à permettre au Maroc de passer sans heurts et handicap de la minorité à la majorité et de la tutelle à la liberté.

c) Période de transition.

Une période de transition est nécessaire pour faire passer le Maroc de son régime politique actuel, périmé et impopulaire, à un *nouveau régime de démocratie et d'indépendance.*

Cette période de transition *devra rendre effective l'autonomie* (self government) du Maroc et lui assurer tout le développement constitutionnel, sans lequel il n'y aura ni réel progrès, ni vraie liberté pour le peuple marocain.

La période de transition sera caractérisée par :

1) La formation d'un Gouvernement national marocain. Il sera provisoire, mais responsable et solidement établi. Il jouira de la confiance de la nation et de *Sa Majesté le Sultan* et aura toute liberté d'action pour s'acquitter de sa mission fondamentale de conduire le Maroc, par la *voie de la Constitution,* vers sa nouvelle destinée de *patrie libre et indépendante.*

Le Gouvernement marocain provisoire s'imposera, entre autres tâches, celle particulièrement importante et vitale d'entreprendre une *politique hardie de réforme de structure* dans tous les domaines de l'activité marocaine. A titre d'exemple, ce Gouvernement organisera l'instruction primaire obligatoire et gratuite pour les Marocains des deux sexes. Il dotera les fellahs et les travailleurs marocains d'un statut social et économique adapté aux conditions de vie dans le pays et sauvegardant efficacement leurs intérêts dans le cadre d'une coopération moderne.

Il créera les grandes écoles d'administration et de la magistrature, des écoles normales, d'agriculture, des travaux publics, des mines, etc...

2) La substitution au traité du protectorat du 30 mars 1912 d'un « *modus vivendi* », en attendant la conclusion d'un traité définitif d'al-

liance et d'amitié entre le *Maroc libre et souverain* et la *France libre et démocratique*. Ce dernier traité interviendra lorsque les conditions ci-dessus énumérées de préparation et de mise en place des organismes réguliers de la nation auront été remplies.

Le « *modus vivendi* » contiendra les clauses garantissant l'organisation de la période transitoire. Il fixera les délais de cette période et aménagera les rapports franco-marocains jusqu'à la conclusion du traité. Il sauvegardera les intérêts légitimes des Français et des étrangers.

3) L'élaboration, par un Conseil national représentatif de l'opinion publique marocaine, d'une Constitution qui sera, *dans le cadre d'une monarchie démocratique,* la loi organique, le statut fondamental du Maroc libre de demain.

La future Constitution marocaine organisera les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sur le principe de la séparation; elle garantira à tous les Marocains l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, de la propriété individuelle et collective et de la correspondance; elle assurera la liberté de conscience, d'opinion, de réunion, d'association et de pétition dans les limites déterminées par la loi; elle garantira la liberté de la presse et de l'imprimerie et interdira la censure préventive en temps normal. Enfin, elle sauvegardera :

a) *L'Islam,* religion du peuple et de l'Etat marocain, ainsi que les institutions qui en découlent (Chrâa, Habous, etc...);

b) *La langue arabe,* langue spirituelle et nationale du Maroc;

c) *Les principes de la monarchie constitutionnelle marocaine.*

4) La promulgation d'une législation destinée à *marocaniser* progressivement l'administration du pays, à tous les échelons, en transférant, au fur et à mesure de la préparation des cadres, aux *nouvelles autorités marocaines compétentes,* les responsabilités exercées par les fonctionnaires français sous le régime actuel.

5) La suppression de cette anomalie propre au Maroc que constituent les « zones » dites « d'insécurité », où le pouvoir est despotique et le peuple est vassal.

6) La réorganisation autonome de l'armée et de la police marocaines, qui seront chargées du maintien de l'ordre à l'intérieur et, le cas échéant, de la défense militaire et de la sécurité du territoire national. Cette réorganisation sera entreprise avec le concours de compétences françaises sous forme de missions spéciales qui auront également pour tâche d'organiser la défense commune.

Telles sont les grandes lignes du *programme minimum* que le *Parti Démocrate de l'Indépendance* croit devoir proposer pour la *période de transition* entre le régime du protectorat et celui de l'*organisation constitutionnelle* en vue de l'indépendance.

Ce programme, que le parti adopte comme *base principale de son action immédiate,* est destiné, dans son ensemble, à permettre d'apporter, dans le système général du gouvernement et de l'administration du pays, tous les changements profonds qui sont rendus nécessaires tant par l'évolution nationale du peuple marocain que par la gravité des circonstances politiques où vit le monde d'à présent.

Le parti espère voir bientôt arriver le jour où le peuple marocain pourra, dans une atmosphère de paix, faite de justice sociale et politique, s'orienter résolument, par la voie de la vraie démocratie et avec le concours loyal du Gouvernement français, vers son *indépendance.*

*

En dehors de cette voie et de ce cadre, le parti ne conçoit point de progrès réel et rapide ni d'avenir radieux pour le Maroc, qui entend diriger sa propre évolution, redevenir maître de ses destinées et forger *lui-même* son avenir. En d'autres termes, le Maroc veut entrer en possession de tous les moyens et de tous les instruments propres à assurer son développement politique, social et matériel, et, dans une paix publique reposant non sur la force des baïonnettes et le pouvoir arbitraire, mais sur la liberté et la justice, parfaire ainsi son évolution nationale et son éducation politique, qui seules assureront le grand destin auquel il est promu.

La France, qui se donne une mission au Maroc, se doit sans tarder de transformer radicalement sa politique et de la conformer aux nobles buts que le peuple marocain se propose d'atteindre avec son aide sincère et sans réserve. Le Gouvernement français ne doit plus tergiverser devant le problème dont il se trouve une fois de plus saisi. Il doit, au contraire, prendre conscience des dangers que présente toute politique d'atermoiements et de demi-mesures.

Il doit le faire d'autant plus que les principes des solutions à apporter aux problèmes des pays non autonomes sont déjà fixés par la Constitution française qui proclame de nouveau le principe du gouvernement du peuple, pour le peuple, par le peuple (article 2).

Quant au problème de la liberté des peuples, la Constitution en proclame la solution dans le préambule qui dit : « Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires. »

Enfin, la Constitution répudie expressément tout système de colonisation fondé sur la force et l'arbitraire, et garantit dans les pays liés à la France l'exercice individuel et collectif des droits de la personne humaine.

Ceci est la théorie écrite et officielle. Nous demandons au Gouvernement français de mettre celle-ci en pratique, en donnant mission à ses représentants de conformer leur politique aux déclarations de principe et aux discours officiels.

Par ailleurs, la France est signataire de la Charte des Nations Unies. Comme celles-ci, elle s'engage à respecter les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, de la primauté des intérêts des peuples non autonomes, de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

RESPONSABILITES

Soucieux de voir rapidement le Maroc sortir de la situation faite d'incertitude et de confusion où il se trouve actuellement, pénétré de la gravité des circonstances politiques présentes, à l'intérieur et à l'extérieur, et conscient que l'heure est venue où le Maroc pourrait, dans une atmosphère rassérénée et paisible, traiter le problème de son organisation autonome et constitutionnelle, le Parti Démocrate de l'Indépendance se déclare entièrement prêt à prendre ses responsibilités et à assurer la direction des affaires publiques sous l'égide de *Sa Majesté chérifienne Sidi Mohammed Ben Youssef;* son indépendance totale, son intégrité morale et son dévouement entier et éprouvé à la cause marocaine le désignent particulièrement pour diriger le pays dans la voie sûre de la

démocratie et de la libération, et ils sont la meilleure preuve qu'il ne revendique pas le pouvoir pour le pouvoir, mais uniquement dans l'intérêt général et le bien de la nation.

CONCLUSION

Le réveil du peuple marocain est désormais un fait accompli, et un fait avec lequel la France doit compter.

La France, pour inspirer à nouveau confiance, doit rendre à l'idée de la civilisation sa valeur spirituelle et morale.

Le peuple marocain, qui revendique ses droits légitimes, veut vivre sa vie libre et propre.

Porte-parole de l'opinion marocaine, le Parti Démocrate de l'Indépendance, en faisant des propositions concrètes que forme son plan d'action immédiate, a la ferme conviction qu'il rend, dans les conjonctures actuelles, un grand service au pays.

La question marocaine est grave. Conscient de ses responsabilités et de la Mission, le Parti Démocrate de l'Indépendance la pose, à nouveau, avec clarté et franchise. Le bien du pays est son seul guide.

Mohammed Hassan OUAZZANI.
Me A. BENJELLOUN, Avocat.

Casablanca, le 11 janvier 1950.

A MONSIEUR LE GÉNÉRAL JUIN COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

RABAT

Monsieur le Résident Général,

En ce jour anniversaire du mouvement populaire marocain pour l'indépendance, nous avons l'honneur de venir, au nom du PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE, vous exposer ce qui suit :

Clôturant la dernière session de la section marocaine du Conseil du Gouvernement, Votre Excellence a cru devoir reprendre ses précédentes déclarations pour leur donner plus de développement, plus de précision et plus d'éclat.

Mais de telles déclarations ont revêtu *une gravité exceptionnelle*, vu le lieu, les circonstances et le moment où elles ont été prononcées.

Il y a, d'abord, celles relatives à la souveraineté du Maroc.

Il est vrai, comme vous l'avez réaffirmé, Monsieur le Résident Général, que le Maroc, du fait qu'il s'est vu imposer un régime de protectorat, n'a jamais aliéné sa souveraineté, qui lui demeure *reconnue et garantie* par les traités formant *le statut juridique et diplomatique* en vigueur dans ce pays.

Pour le Maroc, cependant, comme d'ailleurs pour tout autre pays se trouvant dans une situation semblable, *posséder et exercer* la souveraineté sont deux choses différentes.

Si, en effet, le Maroc *possède* sa souveraineté, qu'il n'a pas aliénée et qu'il entend ne jamais aliéner, *il ne l'exerce aucunement*, du fait du protectorat institué par le traité du 30 mars 1912.

Autrement dit, la souveraineté du Maroc a subi, dans ce traité, de si grandes et de si graves restrictions qu'elle est devenue, dans la pratique, une *fiction*. Soutenir le contraire, c'est feindre d'ignorer la réalité!

Nous savons que la science juridique occidentale et la doctrine coloniale française ont toujours défini le protectorat comme étant la conception d'un pays se gouvernant lui-même sous le « *simple contrôle* » d'une puissance étrangère.

Mais l'exercice du protectorat, au Maroc comme ailleurs, a toujours démenti la science juridique et la thèse officielle; il n'a jamais pu aboutir qu'*à l'administration directe*.

Le Maréchal Lyautey lui-même ne manqua pas de reconnaître et de dénoncer le protectorat comme une doctrine coloniale, une étiquette,

une formule théorique et un mensonge (rapport publié en 1916, préface, page XIII).

Le même Lyautey, dans son rapport adressé au Gouvernement, à la date du 3 décembre 1920, s'éleva également contre l'administration directe déguisée sous un protectorat officiel.

De plus, la pratique du protectorat a toujours fait du Résident Général un *monarque sans couronne.* Le grand écrivain français André Maurois reconnaît, dans un livre consacré à son ami Lyautey (p. 209), que celui-ci était, durant son proconsulat, « le *plus absolu des souverains* » !

Comment, dans ces conditions, peut-on croire qu'au Maroc il n'y a qu'un seul souverain et que notre pays jouit de sa souveraineté nationale?

Quant à dire que le traité du 30 mars 1912 est un *pacte d'union* entre le Maroc et la France, cela est pour le moins une affirmation aussi *singulière* que *surprenante.* Et de quelle union s'agit-il? Est-ce de l'Union Française? Dans ce cas, le Maroc serait considéré comme un pays *annexé* malgré lui et cesserait d'avoir sa souveraineté, qui serait tout simplement aliénée.

Quoi qu'il en soit, toute « union » réalisée entre les deux pays sur la base et dans le cadre du traité du protectorat ne peut être et n'est en fait que la *subordination* du plus faible vis-à-vis du plus fort.

Le régime du protectorat a été et est encore jugé par lui-même, c'est-à-dire par sa politique colonialiste et antidémocratique qui dure depuis trente-huit ans.

Si les Français estiment que le bilan du protectorat est à leur avantage, les Marocains ne les contredisent point, mais apprécient ce bilan tout différemment. Leur mouvement populaire et unanime en faveur de l'indépendance de leur pays a fixé, en janvier 1944, l'attitude des Marocains à l'égard du régime du protectorat et n'a cessé, depuis cette époque, d'œuvrer pour son abolition.

Les Marocains, qui sont plus que jamais attachés à leur indépendance, refusent de croire que le protectorat peut réussir là où il a déjà échoué. Le Maroc ne saurait, en effet, compter sur le protectorat pour réaliser son progrès et assurer son évolution. Tous les problèmes que pose une telle œuvre ne peuvent recevoir leurs solutions dans le cadre du régime politique et colonial qui les a soulevés.

Devant la carence du Gouvernement français et l'absence de toute solution au problème marocain, le PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE a soumis au Gouvernement français, par l'intermédiaire de la Résidence Générale, un mémoire en date du 23 septembre 1947.

Plus de deux ans se sont écoulés depuis la présentation de ce mémoire. La politique française dans ce pays se montre toujours *rigide* et *immobile,* en continuant à n'offrir aux Marocains, pour résoudre les multiples problèmes d'évolution et de libération, que l'archaïque traité du protectorat et ce régime condamné par le temps et la conscience universelle.

Au moment où le colonialisme régresse partout dans le monde, au moment où il vient de subir une condamnation à la dernière Assemblée des Nations Unies, où le problème de l'émancipation des peuples non-autonomes sort de plus en plus de son cadre national pour se poser sur le plan international et où le sort de l'Afrique du Nord commence à inspirer des inquiétudes à la presse et à l'opinion françaises, *la France se doit de ne plus atermoyer et tergiverser.*

Notre Parti vient encore une fois alerter, par votre intermédiaire,

Monsieur le Résident Général, le Gouvernement français sur la gravité de sa politique *statique* dans notre pays.

Et, à l'occasion du sixième anniversaire du mouvement revendicatif de l'indépendance marocaine, notre Parti élève, par la présente, une protestation énergique contre les derniers discours et déclarations résidentiels, qui tendent au maintien et à la perpétuation du régime du protectorat.

Nous saisissons également cette occasion pour rappeler à Votre Excellence notre mémoire du 23 septembre 1947. Nous insistons auprès de vous pour que soit adoptée une attitude favorable à l'exécution de ce projet, dans l'intérêt bien compris des deux pays. La prolongation du régime du protectorat risque de provoquer, à plus ou moins brève échéance, de graves perturbations dans les relations franco-marocaines et *de poser inévitablement le problème sur le plan international,* ce qui contraindrait, nous en sommes persuadés, le Gouvernement français à modifier ce régime.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Résident Général, l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire Général :
MOHAMED HASSAN OUAZZANI.

Casablanca, le 30 mars 1950.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL JUIN, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA FRANCE AU MAROC

RABAT

Monsieur le Résident Général,

Depuis trente-huit ans, le Maroc se trouve soumis à un régime d'occupation militaire, d'oppression politique et d'exploitation économique sous l'étiquette du « PROTECTORAT ».

Celui-ci, contrairement à la thèse soutenue et répandue par la propagande colonialiste, fut imposé par la force conjuguée avec la diplomatie d'avant la première guerre mondiale. Les accords, secrets et publics, qui précédèrent le « traité » du 30 mars 1912, comme les occupations militaires qui furent entreprises par les Gouvernement français et espagnol en vue de créer au Maroc *une situation de fait à leur avantage,* témoignent manifestement de la nature du traité dit de « protectorat ».

Au nom de ce véritable « diktat », le peuple marocain, divisé et subjugué, ne cesse de subir une politique *rétrograde* et *coercitive* qui entrave son évolution et le maintient, sur son propre sol national, dans un *état d'infériorité* par rapport aux colonies étrangères qui représentent l'élément ethnique minoritaire, mais toujours *privilégié et prépondérant* à tous les points de vue.

Politique de la race *privilégiée et des deux poids et deux mesures,* la politique du protectorat relève du colonialisme égoïste et oppresseur. Répudiant pratiquement les traités — qui ne sont pour lui que chiffons de papier — et violant délibérément la loi internationale et même les principes et idéaux inscrits solennellement dans la Constitution du pays prétendu protecteur, le colonialisme ne fait que se condamner lui-même en prouvant son incapacité manifeste à pratiquer une saine et loyale politique de protectorat qui soit conforme aux règles du droit international.

Le peuple marocain, après avoir, pendant un quart de siècle environ, lutté vaillamment par les armes contre le régime colonialiste que représente le protectorat officiel et réel, ne dut cesser le combat qu'à cause de l'inégalité des forces et des moyens en présence.

S'il fut donc défait, le Maroc ne peut jamais se reconnaître comme vaincu. Seule la bataille fut perdue, mais l'âme de résistance et la volonté

d'indépendance demeurèrent intactes. L'épreuve de l'adversité, loin de les entamer, ne fait, au contraire, que les raffermir et les tremper. Le mouvement d'indépendance de janvier 1944 en fournit la preuve la plus éclatante.

Depuis cet événement national et historique, le peuple marocain ne cesse de réclamer la fin du régime de protectorat et de revendiquer son indépendance.

Le grave problème marocain qui en est né se trouve toujours sans solution.

Les Français croient pouvoir le résoudre notamment de l'une des deux façons suivantes :

1° Continuer à ignorer le problème marocain, en poursuivant purement et simplement l'*administration directe* du Maroc au nom de leur protectorat périmé et déchu;

2° Proposer une « indépendance » dans le cadre de l'Union Française avec ou sans nouveau traité, l'opinion des Français, hommes d'Etat et juristes, étant divisée à ce sujet.

S'opposant à ces deux solutions françaises, le PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE soumit, le 23 septembre 1947, à SA MAJESTE LE SULTAN et au GOUVERNEMENT FRANÇAIS, par l'entremise de son Commissaire Résident Général au Maroc, un MEMORANDUM contenant des propositions concrètes pour résoudre le problème marocain.

Ces propositions se résument ainsi :

1° Création d'un climat politique par lequel la FRANCE donnera la garantie de ses bonnes dispositions à l'égard du MAROC et sa ferme volonté d'y transformer radicalement sa politique;

2° Abolition du protectorat imposé par le traité du 30 mars 1912 et reconnaissance de l'indépendance du Maroc; un *modus vivendi* se substituera au traité abrogé, en attendant la mise en place des organismes de gouvernement possédant qualité et pouvoir de négocier et de conclure, au nom du peuple marocain libre, un nouveau traité avec la France, ayant pour but de garantir la souveraineté du Maroc et les intérêts légitimes des Français et des autres étrangers;

3° Institution d'un Gouvernement national marocain issu d'une Assemblée constituante et responsable devant elle;

4° Elaboration d'une Constitution servant de charte politique fondamentale au nouvel Etat monarchique marocain;

5° Organisation d'une armée et d'une police marocaines.

La réalisation de ce programme minimum pourra seule, à travers une *période transitoire limitée*, permettre de liquider l'appareil colonialiste du protectorat et faire disparaître l'état de misère, matérielle et intellectuelle, et de servitude politique que subit le peuple marocain depuis trente-huit ans de domination étrangère. Sans cela, le Maroc ne pourra pas réaliser ses profondes aspirations nationales, qui sont : le progrès, la démocratie et l'indépendance.

En ce jour anniversaire de l'établissement, par la France, de son protectorat au Maroc, nous constatons, une fois de plus, la faillite de ce régime et nous protestons énergiquement contre son maintien, contrairement à la volonté du peuple marocain et aux principes politiques et

moraux proclamés par la Charte des Nations Unies, dont le Gouvernement français est signataire.

Le PARTI DEMOCRATE DE L'INDEPENDANCE croit devoir lancer, au nom du peuple marocain, en cette journée de deuil et de protestation, un pressant appel au peuple de France et à son Gouvernement, comme à tous les pays et organismes internationaux, pour que la souveraineté et l'indépendance soient rendues au Maroc qui, avant 1912, n'avait jamais subi de domination étrangère à travers sa longue et glorieuse histoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Résident Général, l'assurance de ma considération distinguée.

MOHAMED HASSAN OUAZZANI,
Secrétaire Général.

LE PROBLÈME MAROCAIN

Des entretiens politiques de Paris aux négociations promises (Octobre 1950 - Décembre 1951)

Invité par le Gouvernement français à accomplir un voyage à Paris, S.M. le Sultan y posa une condition : avoir des *entretiens politiques* avec les hauts dirigeants français sur le problème marocain. Mais le Gouvernement français entendait faire accomplir au Souverain un simple voyage d'agrément. Finalement, l'accord se fit entre le Souverain et la Résidence Générale sur le caractère *politique* du voyage projeté. Le Cabinet impérial fit alors publier un communiqué précisant qu'au cours de son séjour à Paris, S.M. le Sultan aurait des *entretiens politiques* avec le Gouvernement français.

Ces *entretiens politiques* eurent effectivement lieu au Palais de l'Elysée, le 11 octobre 1950, entre S.M. le Sultan, d'une part, et le Président de la République, le Président du Conseil des Ministres, le Ministre des Affaires Etrangères et le Résident Général, d'autre part.

Sa Majesté put alors exposer à ses interlocuteurs français le problème marocain et formula le désir ardent du Maroc de voir mettre fin au régime dit de « protectorat » institué par le traité du 30 mars 1912.

Après ces premiers entretiens, S.M. le Sultan fit remettre au Gouvernement français un mémoire.

Le Souverain attendit vainement, durant plusieurs semaines, la réponse française.

Entre-temps, la presse française crut devoir percer le secret de ce mémoire. D'après elle, ce document était modéré dans le fond et la forme et n'envisageait pas l'abrogation du traité du 30 mars 1912, mais seulement des réformes à accomplir dans le cadre et l'esprit de ce traité.

S.M. le Sultan, pour couper court aux « divulgations » de certains journaux français, fit publier par le Cabinet impérial une mise au point.

L'attitude de la presse française fut percée à jour quand, le 31 octobre 1950, M. Schneiter, Ministre des Affaires Etrangères par intérim, remit à S.M. le Sultan la réponse française au mémoire marocain.

Tout ce que le Gouvernement français se déclarait disposé à envisager, étaient de simples réformes dans le cadre du traité du 30 mars 1912.

S.M. le Sultan, dans un second mémoire, en date du 1er novembre 1950, précisa davantage sa position et insista sur la nécessité d'un nouveau traité entre le Maroc et la France.

Pour donner une idée des conversations franco-marocaines de Paris et des événements qui s'y rapportent, nous préférons céder la parole au communiqué impérial publié à ce sujet :

« A l'issue des entretiens qui se sont déroulés au Palais de l'Elysée, le 11 octobre 1950, entre Sa Majesté le Sultan du Maroc et les hommes d'Etat intéressés, Sa Majesté le Sultan avait remis au Président de la République Française un mémorandum étayé de notes explicatives. Ce document exposait les données du problème marocain et exprimait le désir du Souverain de rechercher, *de concert avec le Gouvernement français,* une solution satisfaisante sur des *bases nouvelles.*

« Le 31 octobre, le Ministre des Affaires Etrangères par intérim remit à Sa Majesté le Sultan la réponse du Gouvernement français au mémorandum susvisé. Un Conseil des Ministres chérifiens, présidé par Sa Majesté le Sultan, se réunit dans la soirée pour procéder à l'étude de cette réponse. *Il constate que des divergences existent entre les thèses chérifienne et française quant à la solution du problème marocain.*

« Sa Majesté le Sultan ne perd pas, néanmoins, l'espoir d'une entente éventuelle. »

Ainsi, ce communiqué officiel marocain, après avoir affirmé le désir du Maroc d'arriver, avec la France, à une solution du problème marocain sur de nouvelles bases, c'est-à-dire *en dehors du protectorat* et dans le *cadre de la souveraineté et de l'indépendance marocaines,* a révélé les divrgences profondes qui opposaient et opposent encore les deux points de vue marocain et français en ce qui concerne la solution à donner au problème des relations du Maroc avec la France. Mais, malgré ces divergences fondamentales, S.M. le Sultan n'a pas voulu couper définitivement les ponts entre Lui et le Gouvernement français et a exprimé l'espoir d'arriver éventuellement, avec ce dernier, à un accord sur la solution du problème franco-marocain.

Revenu au Maroc, S.M. le Sultan se vit réserver un accueil triomphal par le peuple marocain. Cet accueil fut la meilleure démonstration populaire de l'*appui unanime* du Maroc à la *position officielle* prise alors par le Souverain vis-à-vis du Gouvernement français.

Rendant compte au peuple marocain des résultats de ses entretiens à Paris, S.M. le Sultan disait dans son discours du Trône, le 18 novembre 1950 :

« Dans les *entretiens politiques* que Nous avons eus à Paris, Nous n'avons jamais visé à renforcer Notre pouvoir pour des fins personnelles, l'intérêt du pays, son évolution et son progrès ayant été l'unique mobile de Nos démarches et de Nos efforts.

« Nous n'avons pas perdu de vue un seul instant que le meilleur régime sous lequel puisse vivre un pays jouissant de sa souveraineté et s'administrant lui-même, est le régime démocratique en vigueur dans le monde contemporain, régime qui n'est pas en contradiction avec les principes de l'Islam.

« Nous avons donc exposé Notre désir, par écrit et oralement, aux hommes d'Etat français, avec tous les éclaircissements nécessaires. Il tend à *asseoir les rapports franco-marocains sur des bases nouvelles* par un *accord définissant à la fois le but de ces rapports et les moyens de l'atteindre avec le concours* de la France.

« Notre exposé a été fait dans une atmosphère de cordialité et d'amitié. Nous ne perdons pas l'espoir qu'il sera un jour compris et bien accueilli, car Nous sommes convaincu que les fondements sur lesquels reposent les relations politiques entre les Etats doivent suivre les lois universelles, c'est-à-dire évoluer avec les situations et tenir compte des changements de circonstances.

« Nous sommes décidés à poursuivre Nos démarches et à persévérer dans Nos efforts pour parvenir au but recherché en suivant la ligne de

conduite que Nous Nous sommes tracée. N'oubliez pas que le succès dépend de la persévérance dans l'action utile et réclame une certaine sagesse. »

Ainsi parla donc le Souverain, le « *seul interlocuteur naturel* » de la France. Mais les événements qui se succédèrent par la suite vinrent démontrer que la politique française au Maroc entendait agir autrement. Elle voulut, en effet, museler cet « interlocuteur marocain » et l'amener à abonder dans le sens colonial français.

Pour plus d'éclaircissement et de précision, nous tenons à faire ressortir ici que l'échec des entretiens de S.M. le Sultan avec le Gouvernement français signifie, d'une façon très nette, que ce même Gouvernement, dont le Ministre des Affaires Etrangères avait toujours proclamé que la France ne pouvait avoir, au Maroc, qu'un *seul interlocuteur naturel,* S.M. le Sultan, était pratiquement incapable de résoudre le problème marocain avec ce même « seul interlocuteur naturel ».

Nous avons même, au lendemain de l'échec des entretiens franco-marocains de Paris, assisté à une certaine campagne de presse *anti-chérifienne,* amorce d'un plan français visant la personne de S.M. le Sultan et le Trône chérifien. Le Général Juin s'en fit, comme chacun le sait, le protagoniste et le champion. Sans rappeler ici les détails de la très grave crise franco-marocaine de février 1951, qui est archiconnue à travers le monde entier, qu'il nous suffise cependant de préciser qu'elle n'eut pas d'autre mobile et d'autre objectif, de la part du Protectorat, que de *se venger* de cet interlocuteur naturel mais *récalcitrant,* que la politique française, par l'instrument du Général Juin, entendait « mettre à la raison » et « assagir » dans l'intérêt du régime colonial dit de « protectorat ». Autrement dit, le Général Juin, agissant suivant un *plan machiavélique et concerté,* signifia à S.M. le Sultan l'*ultimatum* de se soumettre ou de se démettre (ou plutôt de le démettre).

On sait comment, apparemment, se dénoua la crise franco-marocaine de février 1951 : S.M. le Sultan fut *forcé* de signer le fameux protocole du 24 février 1951.

Mais la tension politique n'en subsista pas moins et les rapports franco-marocain s'en ressentirent profondément. Ainsi, durant les derniers mois du « proconsulat » du Général Juin, le Maroc vécut dans un climat de méfiance, de tension et de crise morale et politique. Devant l'échec du plan antichérifien du Général Juin, le Gouvernement français finit par se rendre à l'évidence en le rappelant en France, en septembre 1951.

Le Général Guillaume, son remplaçant à la Résidence Générale, le 3 octobre 1951, se garda bien de s'aventurer dans une « crise à la Général Juin »; mais, après des débuts bien maladroits, à cause de certains faits et gestes, il s'engagea dans une « expérience » qui eut son premier et éclatant échec lors des élections « préfabriquées » du 1er novembre 1951. D'une manière générale, l' « expérience Guillaume », qui devait rétablir la situation gravement compromise par le Général Juin et orienter la politique résidentielle à l'égard du peuple marocain dans le sens d'une « présence française très confortable et satisfaite », ne réussit pas plus que toutes les expériences passées.

Faisant table rase du passé, S.M. le Sultan vient, une fois de plus, de se rappeler au Gouvernement français en Sa qualité d'*interlocuteur naturel* de la France au Maroc. Voici, en effet, comment s'exprimait le Souverain dans son discours du Trône, le 18 novembre 1951, à propos de Son voyage à Paris l'an passé :

« Nous n'épargnons aucun effort dans l'intérêt de la Nation et pour

la sauvegarde de son intégrité, jusqu'à ce qu'elle atteigne la réalisation de ses espoirs. C'est dans cette intention que Nous Nous sommes rendu, l'année dernière, à Paris, dans le but essentiel d'exposer la question marocaine au Gouvernement français et de Nous employer *avec lui* à trouver une solution répondant à Nos désirs et à Nos aspirations. Comme nous l'avons déclaré dans Notre précédent discours du Trône, Nous avons présenté, à ce sujet, deux mémoires datés respectivement du 3 octobre et du 1er novembre 1950, mémoires qui ne laissent place à aucune équivoque et qui traduisent Notre désir de voir les *relations franco-marocaines définies dans une convention garantissant au Maroc sa pleine souveraineté* et *édifiant ses rapports avec la France sur des bases nouvelles dans le cadre de l'amitié* et *du respect des intérêts supérieurs des deux pays,* tout en sauvegardant les intérêts des divers éléments résidant dans Notre Empire chérifien. *Nous ne cessons d'espérer,* depuis lors, l'*ouverture de négociations* à ce sujet, *négociations que Nous attendons toujours...* »

L'*interlocuteur naturel* de la France au Maroc a ainsi parlé un langage clair et précis dont la signification politique n'échappe à personne au moment où l'O.N.U. se trouve saisie du problème marocain.

Le Souverain a, en effet, bien proclamé que, depuis son retour de Paris, il espérait l'ouverture de négociations entre le Maroc et la France, négociations tant désirées par tout le monde, jusques y compris l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ainsi, le monde entier, et pas seulement le Maroc, a les yeux fixés sur la France que l'on attend maintenant aux actes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Comme on vient de le voir, après Sa Majesté le Sultan, le *Parti Démocrate de l'Indépendance* n'hésita pas à prendre contact avec les responsables de la politique française au Maroc en les mettant en présence d'un ensemble de *propositions concrètes* formant un *programme minimum,* un *plan d'action immédiate,* en vue de résoudre le problème marocain sur la base de l'abolition du protectorat et du rétablissement de l'indépendance marocaine consacrée par un traité d'amitié et d'alliance avec la France. Ainsi, *notre bonne volonté* et *notre effort loyal,* malgré les difficultés, les entraves et les méfaits d'une politique coloniale à outrance, *furent largement prouvés.* Mais les responsables de la politique française au Maroc y opposèrent le plus souvent, sinon toujours, une *incompréhension* et une *intransigeance* presque totales. Pour eux, en effet, rien n'est plus facile, pour résoudre un aussi grave problème que celui qui se pose, depuis longtemps, entre le Maroc et la France, que de continuer à l'ignorer. Mais si l'on peut ignorer un problème qui s'amplifie et s'aggrave avec le temps et l'évolution des événements, on ne peut le faire constamment. Il finit toujours par s'imposer aux esprits les plus obnubilés et les plus obtus. C'est le cas du problème marocain, dont la solution fut, d'abord, recherchée avec la France, mais que l'année 1952 voit déjà posé sur le plan international, en dépit de tous les efforts contraires de la France. Les récents débats dont ce problème fut l'objet, au cours de la présente session de l'O.N.U., en sont un témoignage fort éloquent. Tout le monde en parle maintenant et en parlera davantage, non seulement à l'O.N.U., mais à travers l'univers; et la cause marocaine, pertinemment plaidée devant les plus hautes instances internationales, finira par triompher, grâce à la lutte du peuple marocain, *plus résolu que jamais à redevenir libre, souverain* et *indépendant.*

Etablissements DALEX - Montrouge.